

Éléments pour préparer  
et anticiper la reprise du travail  
in situ et/ou en collectif

Mise à jour : 28 avril 2020

## Préambule

Nous avons collecté quelques pistes pour vous aider à préparer une reprise des travaux *in situ* la plus rapide possible, dans de bonnes conditions, et pour vous aider à argumenter auprès de vos commanditaires. Cette reprise est bien évidemment soumise aux dispositifs réglementaires sur le confinement ainsi qu'aux stratégies adoptées par les établissements qui vous reçoivent.

**Les mesures qui suivent émanent d'un guide assez complet édité par l'OPPBT (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) téléchargeable en ligne<sup>1</sup>.** Compte tenu de l'origine de ces conseils, ils seront surtout adaptés aux travaux de conservation-restauration en milieu monuments historiques mais ils peuvent vous aider à argumenter pour la reprise en musées ou autres institutions. Ce guide contient notamment des fiches conseils adaptées à différentes situations de travail.

De nombreux points concernent les équipements de protection individuelle (**EPI**) et les produits désinfectants, or nous savons qu'à l'échelle nationale la question de leur approvisionnement n'est pas résolue. Les professions qui en ont le plus besoin ne sont déjà pas équipées, l'accès au matériel en quantité suffisante dans des délais courts reste donc un problème à résoudre pour nous, d'autant que nous ne serons vraisemblablement pas considérés comme étant les professions prioritaires.

---

<sup>1</sup> <https://www.preventionbtp.fr/content/download/1814615/20930108/file/GUIDE-DE-PRECONISATIONS-COVID-19-OPPBT.pdf>

## Procédure de reprise du travail

Selon la configuration de votre chantier, vous pouvez contacter la maîtrise d'ouvrage directement ou passer par la maîtrise d'œuvre qui inclura le coordinateur SPS (sécurité et protection de la santé). La décision de poursuivre le chantier relève de la maîtrise d'ouvrage, des refus de la part de l'État ont déjà été émis. Il faut formaliser avec le maître d'ouvrage, l'architecte et le coordonnateur SPS les points suivants :

- Les conditions d'interventions,
- Le nombre de personnes sur le chantier,
- La co-activité à limiter autant que faire se peut,
- Désigner un référent Covid-19 sur le chantier.

C'est le coordinateur SPS qui doit modifier le plan général de coordination (PGC) rectificatif relatif à l'épidémie.

Pour les entreprises prestataires, le plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS), rédigé en début de chantier, doit être augmenté d'un plan de reprise d'activité (PRA)<sup>2</sup>.

Ce PPSPS rectificatif doit être approuvé par le coordinateur SPS, la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Dans certains cas, le lot en charge des installations de chantier doit être inclus dans les échanges. Les réunions peuvent avoir lieu en visioconférence.

## Les mesures générales

- Renforcer et respecter les mesures barrières et garder dans la mesure du possible une distance entre les personnes,
- Prévoir et/ou avoir accès à un point d'eau avec savon,

---

<sup>2</sup> <https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Terrain/Outils/Covid-19-Aide-a-la-redaction-d-un-plan-de-continuite-des-activites>

- Porter un masque (catégorie 1, FFP, ou chirurgical à remplacer toutes les 2 à 4 heures<sup>3</sup>) et des lunettes, et/ou une visière, en cas de travail ou de circulation (escaliers, ascenseurs) à moins d'un mètre,
- Demander à chaque intervenant de prendre sa température tous les jours. Pour les entreprises employant des salariés, une fiche sanitaire individuelle journalière pourra être remplie,
- Refuser l'accès à toute personne présentant des symptômes,
- Refuser l'accès de tout personne à risques,
- Refuser l'accès à toutes personnes étrangères au chantier,
- Désigner un référent Covid-19 au sein du groupement ou de l'entreprise.

## Les mesures particulières

### Logistique et organisation de chantier

- Mettre à disposition dans les installations de chantier, un distributeur de solution hydroalcoolique ou un point de lavage des mains (lavabo ou jerrican étiqueté « lavage des mains »), avec savon, essuie-mains jetables et bac/poubelle pour les recueillir,
- Prévoir des bacs ou casiers individuels pour le rangement des équipements personnels des intervenants,
- Afficher de manière visible (A3), les règles et consignes de sécurité, ainsi que les mesures d'hygiène. Consignes à télécharger sur : [www.preventionbtp.fr](http://www.preventionbtp.fr)
- Diviser par deux la capacité nominale d'accueil simultané des bases vie, en organisant par exemple des ordres de passage, en décalant la prise de travail et de repas, ou encore en mettant en place des marqueurs au sol, notamment en cas de locaux partagés entre plusieurs entreprises,
- Privilégier les lieux de réunion et de pause en extérieur,
- Privilégier l'usage d'ustensiles individuels et personnels pour les repas et les pauses (gamelle, thermos, gourde personnelle, etc.),

---

<sup>3</sup> Pour l'instant la question des masques grand public n'est pas abordée dans les instructions du BTP, cependant devant la difficulté d'approvisionnement, cela pourrait évoluer. L'alternative des visières de protection qui peuvent être désinfectées est notamment mise en avant.

- Désinfecter les toilettes à chaque passage. Prévoir dans les sanitaires, un kit de nettoyage (désinfectant + essuie-tout ou lingettes désinfectantes), et une poubelle à pédale,

- Procéder à un nettoyage quotidien de toutes les surfaces usuelles et installations communes (tables, chaises, poignées de portes, frigos, micro-onde, robinetteries, interrupteurs électriques, main courante des escaliers etc.). Prévoir un kit de nettoyage spécifique et une poubelle à pédales,

- Prévoir une organisation et des règles de fonctionnement entre les différents usagers, pour le nettoyage et la désinfection des infrastructures :

Il sera très important de fixer les devoirs et obligations de chacun, avec notamment le titulaire du lot Installations de chantier afin d'éviter tout conflit ultérieur.

En cas de contamination, des recours risquent de devenir monnaie courante. Il peut être conseillé de tenir un journal de bord avec l'heure d'utilisation des parties communes et horaires de la désinfection.

Dans certains cas, la maîtrise d'ouvrage peut prendre en charge des prestataires privés de nettoyage. Le lot Installation de chantier peut également en engager directement.

### **Pendant les travaux**

- Limiter la co-activité en réorganisant les opérations ou limitant le nombre d'opérateurs.

En cas d'impossibilité, faire porter des lunettes, des masques adaptés (masques de protection respiratoire de type masque chirurgical ou de protection supérieure FFP) ou une visière en plastique (écran facial), et des gants de travail. La combinaison jetable n'est pas obligatoire, et peut être remplacée par un vêtement de travail adapté,

- Mettre en place un plan de circulation pour respecter la distance de 1 mètre entre les personnes,

- Privilégier l'outillage et l'alimentation en matériaux individuels,

- Désinfecter le matériel commun après utilisation et à la fin de la journée,

- Remplacer régulièrement les EPI jetables (masques, gants, combinaisons) et les jeter en sacs dans une poubelle à pédale ou un bac. Ces sacs doivent être évacués régulièrement et étiquetés « COVID ».

- Désinfecter quotidiennement les EPI durables,

- Anticiper un possible nouvel arrêt des chantiers ! Nous ne sommes pas à l'abri d'une nouvelle vague et d'un nouveau confinement après la reprise. Il faut donc penser à arrêter ses interventions à un stade ne mettant pas en péril les œuvres. Les points d'eau et d'électricité, mais également les postes de travail en hauteur, doivent être sécurisés à chaque départ. Les matériaux dangereux et inflammables doivent être évacués chaque jour. Les outils et matériel de valeur seront également rangés et mis en sécurité à la fin de chaque journée.

### **Grands déplacements**

- Assurer un hébergement en chambre individuelle,

- Privilégier les transports individuels,

- En cas de véhicule partagé, veiller à assurer la distance minimale d'un mètre entre les personnes : une personne par rang maximum, et en quinconce si plusieurs rangs. Disposer de gel hydroalcoolique ou de lingettes désinfectantes,

- Il est recommandé de ne pas autoriser les apprentis, stagiaires.

### **Conclusion**

Toutes les solutions pratiques ne pourront pas être mises en œuvre et on peut identifier plusieurs points de blocage : la question de l'approvisionnement en masques FFP2, pour l'instant réservée à certaines professions et le surcoût lié aux opérations de désinfection. Ces questions seront certainement abordées dans les prochaines semaines par les instances du BTP. Nous mettrons alors à jour ce document.



Et toujours .... toute l'actualité le site de la FFCR : <http://www.ffcr.fr/coronavirus>